

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	14
- présents	11
- votants	13
- absents	3

Date de convocation :

**10 juin 2022**

Date d'affichage :

**10 juin 2022**

VOTE

- POUR	13
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 27/06/2022

Reçu en préfecture le 27/06/2022

Affiché le

ID : 005-210501458-20220616-060\_2022-DE

Berger  
Levrault

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **ST JEAN ST NICOLAS**

**Séance du 16 juin 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 16 juin à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Le Maire.

**Présents** : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Caroline DANGEL – Déborah BELIN

**Absents et représentés** : Claude GUET (a donné pouvoir à Rodolphe PAPET) – Eloïse RIBAIL (a donné pouvoir à Monique JANIK)

**Absent** : Jérémy VINCENT

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

**DELIBERATION N°60/2022 : RECRUTEMENT D'UN AGENT ADMINISTRATIF POLYVALENT EN CHARGE DE L'ACCUEIL**

Le Maire rappelle la délibération n°016/2022 du conseil municipal du 8 février 2022 par laquelle il a été décidé de créer un emploi permanent d'agent administratif en charge de l'accueil, à temps non complet, 17h30 hebdomadaires

Un appel à candidature a été publié durant 2 mois puis une commission d'élus a été chargée de procéder à l'audition de six candidats préalablement sélectionnés au regard de la fiche de poste qui avait été rédigée. Une candidature a ainsi été retenue.

Il convient de définir le niveau de rémunération de l'agent recruté.

**Le conseil municipal délibère et décide de :**

- ↳ **FIXER** le niveau de rémunération de l'agent recruté à l'indice brut 367 – indice majoré 340, correspondant à l'échelon n°1 du grade d'adjoint administratif, échelle C1.
- ↳ **DIRE** que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 12 du budget communal

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme  
**LE MAIRE,**  
**Rodolphe PAPET**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

**27 JUN 2022**

